

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

• SUISSE •

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTRÔLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 14.05 Fr. 7.05
Union postale . . . » 26.— » 13.—
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèque postaux IV b 426

Paraissant le Mercredi à La Chaux-de-Fonds

LES CONSULATS SUISSES À L'ÉTRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL

Annonces: Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 5, rue St-Honoré, Neuchâtel, Tél. 51.187

Succursales et Agences en Suisse et à l'Étranger

ANNONCES:

suisSES 15 centimes, offres et demandes
de places 10 cts. le millimètre,
étrangères 20 cts. le millimètre.
Les annonces se paient d'avance.

Avis aux Exportateurs

En raison des fêtes de Noël et de fin d'année, les bureaux de la Chambre suisse de l'horlogerie, de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie et du Journal «La Fédération Horlogère Suisse» seront fermés les LUNDI 26 DECEMBRE courant et LUNDI 2 JANVIER 1939.

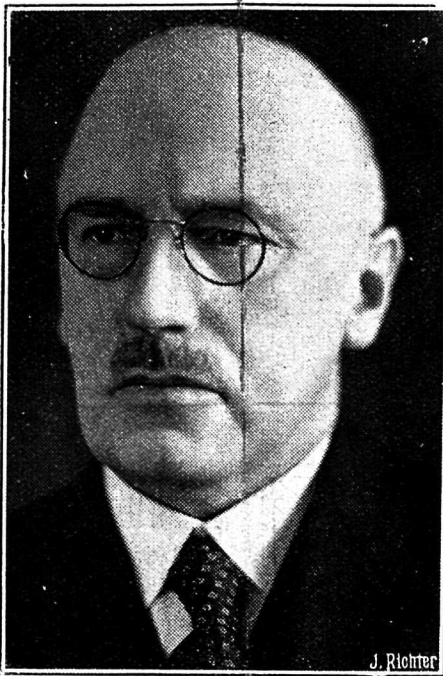
Ernest Wetter, conseiller fédéral

C'est avec une profonde satisfaction que les milieux du commerce et de l'industrie suisses ont appris, jeudi 15 décembre, la nomination de M. Ernest Wetter, Dr. oeconomiae publicae, comme conseiller fédéral. Rappelons que M. Wetter, né en 1877, se consacra au début de sa carrière à des activités pédagogiques. Qu'il soit permis, à l'auteur de ces lignes, de mentionner l'enseignement qu'il suivit chez le professeur Wetter, chargé de cours à l'Université de Zurich, sur la technique bancaire, la technique de l'exploitation commerciale, ainsi qu'au séminaire de sciences commerciales. Les cours de M. Wetter étaient suivis assiduellement par de nombreux étudiants. Ses travaux d'économiste devaient le faire remarquer rapidement et au printemps 1920, il était nommé secrétaire-général du Département de l'Economie publique, puis, directeur de la Division du commerce. En 1924, il répondait à un appel de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, à Zurich, dont il devint en fait le directeur d'abord, avec le titre de délégué, puis de vice-président.

Sa carrière politique commença à cette époque; en 1926, il est élu au Grand Conseil du canton de Zurich et, en 1929, au Conseil national.

En sa qualité de délégué, puis de vice-président de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, il fut étroitement mêlé à la vie économique du pays; c'est, en effet, pendant cette période que sont conclus toute une série de traités de commerce, à la négociation desquels il prit une part prépondérante. Il fut appelé à représenter la Suisse dans les grandes conférences économiques de la S. d. N., à siéger dans la commission d'experts du Conseil fédéral pour le tarif douanier et dans la commission fédérale de recours en matière douanière.

Ses goûts, ses capacités, ses études, son enseignement orientaient donc M. Wetter vers tout ce qui touche à l'économie nationale et aux finances publiques, domaines dont il acquit la pratique très sûre, soit par l'activité déployée au service du Département de l'Economie publique, soit encore, dans ses fonctions directrices au Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie et en sa qualité de président de l'Office suisse d'expansion commerciale. C'est dire que la nomination de M. Wetter au Conseil fédéral apporte à la plus haute autorité du pays l'appoint d'une personnalité de première force qui trouvera un heureux emploi, quel que soit le Département que le nouvel élu sera appelé à diriger. Sa culture générale étendue et solide, son caractère conciliant, sa profonde connaissance de tous les problèmes qui se posent à notre pays, aussi bien dans l'ordre économique que financier, sont d'excellente augure pour l'avenir et, ce qu'il y a de particulièrement réjouissant, dans la nomination de M. Wetter,



c'est qu'il a personnellement expérimenté et vécu toutes les difficultés qui, ces dernières années, ont surgi tout spécialement pour les industries d'exportation, dont il connaît la lutte héroïque de tous les jours, pour le maintien des positions durement conquises sur les marchés du monde entier.

Pour tous ces motifs et en raison aussi de l'estime personnelle dans laquelle nous tenons M. Wetter, nous lui adressons, au nom de la Chambre suisse de l'horlogerie, nos vives félicitations pour son élection au Conseil fédéral.

A. A.-D.

Chambre suisse de l'Horlogerie

L'assemblée des délégués de la Chambre suisse de l'horlogerie s'est tenue à Berne, au Palais fédéral, mercredi 14 décembre 1938, sous la présidence de M. A. Rais, conseiller national, président; trente quatre délégués et secrétaires d'association y participaient.

Après avoir entendu l'exposé au sujet des comptes et du budget, fait par M. A. Amezdroz, secrétaire-général de la Chambre, et le rapport du commissaire-vérificateur des comptes, M. Jacques Nardin, industriel au Locle, elle adopta les comptes de l'exercice 1937; elle ratifia également sans changement le budget présenté par le Comité central pour l'exercice 1939.

Un vivant rapport sur l'activité de la Chambre en 1938 fut écouté avec intérêt par l'assemblée; il mentionne tous les domaines dans lesquels la Chambre eut à intervenir et les résultats obtenus; rappelons que l'activité de la Chambre s'est exercée dans les directions suivantes:

étude du projet de revision des articles économiques de la Constitution fédérale; élaboration des propositions de modification pour tenir compte des intérêts de l'industrie horlogère;

examen d'un projet de loi fédérale tendant à assurer l'approvisionnement du pays en marchandises indispensables;

étude des projets de règlement d'apprentissages pour différentes professions relevant de l'industrie horlogère, établis sur la base de la loi fédérale sur la formation professionnelle;

examen au point de vue de ses répercussions sur l'industrie horlogère, de l'adhésion de la

Suisse aux accords de Londres, concernant la protection de la propriété industrielle.

La Chambre a suivi de près toutes les modifications apportées aux tarifs douaniers à l'étranger; elle est intervenue pour indiquer à l'autorité fédérale les desiderata de l'industrie horlogère en corrélation avec les négociations commerciales et douanières; des réductions des droits sur les montres et autres articles d'horlogerie ont été obtenues dans des négociations notamment avec l'Australie et l'Allemagne. Des négociations se poursuivent avec la Grande-Bretagne, le Canada et l'Equateur.

Des pourparlers entre négociateurs officiels concernant le statut réciproque de l'horlogerie suisse et française se sont poursuivis au cours de 1938; en décembre ont eu lieu les pourparlers directs entre délégués des deux industries intéressées.

Les restrictions de paiement édictées par nombre de pays d'Europe, d'Asie et de l'Amérique du Sud ont nécessité aussi d'innombrables négociations de la part des autorités suisses, suivies de la conclusion d'accords de clearing et de compensation ou de leur prolongation, là où ils existaient déjà. Toutes les phases de ces négociations ont été suivies de près par la Chambre, qui a pu faire part des demandes de l'industrie horlogère et défendre les intérêts de celle-ci, soit directement à Berne, soit encore au sein des diverses commissions de clearing, instituées par le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie. Les négociations, en 1938, ont concerné, notamment, les pays suivants: Allemagne (y compris l'Autriche et Territoires sudètes), Italie, Etats baltes (Lettonie, Lituanie, Estonie) Hongrie, Roumanie, Yougoslavie, Grèce, Turquie, et nous en passons probablement.

Rappelons que la Chambre gère les contingents d'exportation d'horlogerie pour les pays suivants: Allemagne (montres or), Italie, Grèce, Turquie, Yougoslavie et Roumanie. Elle délivre les permis d'exportation spéciaux pour toutes montres et mouvements destinés aux U. S. A.

La Chambre a présidé, avec succès, aux pourparlers difficiles relatifs à la conclusion, le 1er mars 1938, d'une convention d'arbitrage entre les organisations patronales et les syndicats ouvriers, conventions destinées à remplacer l'accord intervenu en 1937 qui mit fin à la grève des cadrans.

Exerçant son action dans le domaine de la propagande, la Chambre a accordé une subvention à l'Office suisse d'expansion économique à Lausanne pour participer aux frais de l'élaboration d'un nouveau film horloger; la participation de l'industrie horlogère aux expositions de Zurich et de New-York s'organise sous le patronage de la Chambre suisse de l'horlogerie.

Un autre domaine où s'exerce l'activité de la Chambre, c'est l'application des arrêtés fédéraux concernant la protection de l'industrie horlogère.

L'assemblée se rendit compte, une fois de plus, à la lecture de ce volumineux rapport, de l'importance du rôle de la Chambre, qui n'est diminué en rien — bien au contraire — dans les circonstances actuelles et elle souligna les conclusions de ses applaudissements. A. A.-D.

Une propagande intéressante

Le tourisme et l'horlogerie sont deux branches importantes de l'économie nationale suisse. Notre pays doit à la perfection de son hôtellerie

JURA WATCH CO., DELÉMONT (SUISSE)

Manufacture de Montres Roskopf soignées et bon marché pour tous pays

Grande production en savonnets dorées, argentées, nickelées et acier noir, 16 et 19 lignes

Spécialité pour l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Angleterre et Colonies, Pays du Nord

Articles courants et de précision

Montres-bracelet de dames et hommes, système Roskopf et cylindre, fantaisie, bon marché

Continuellement des nouveautés

ARBRES DE BARILLETS FINIS
QUALITÉ EXTRA SOignée
ET BON COURANT

TIGES GARNIES
TIGES SEULES

TÉLÉPHONE
N° 94.132



LAZURBA

SPÉCIALITÉ DE
GRANDES MOYENNES
PIVOTÉES ET LANTERNÉES

PIGNONS PIVOTÉS
DE TOUS GENRES

CHAUSSÉES,
MINUTERIES
CANONS, ETC.,

AXES DE
BALANCIERS

**MANUFACTURE DE FOURNITURES D'HORLOGERIE
CÉLESTIN KONRAD
MOUTIER (SUISSE)**



LEONIDAS

*LES SPÉCIALISTES
en CHRONOGRAPHES et
COMPTEURS de SPORT*

LÉONIDAS WATCH FACTORY LTD
Saint-Imier (Suisse)

Uve HENRI BUTZER
Société anonyme
La Chaux-de-Fonds (Suisse)
Téléphone 21.957

FABRIQUE D'ÉTAMPES
pour tous genres d'industries

SPÉCIALITÉ :
Étampes de boîtes
acier, métal, or, bijouterie.

Banque Fédérale s. a.
Capital et Réserves : Fr. 50.000.000.—
La Chaux-de-Fonds

Placements de capitaux
Gardes de titres
Encaissements de coupons

Toutes opérations bancaires aux meilleures conditions

Pierres chassées et Sertissages



BRUNNER FRÈRES
Tél.: Bureau 31.257 Les Ecreuses, LE LOCLE
Domicile 31.598

son de qualités irréprochables

Bienfaisance. Livraisons ultra rapides.

**CHATONS
BOUCHONS
PIERRES FINES**

Sur demande nos derniers prix.



Fabrique d'horlogerie compliquée
Walter MEYLAN
4, r. Jacob Brandt CHAUX-DE-FONDS Téléphone 21713

Répétitions. — Chronographes. — Quantièmes

Spécialité :
Chronographe - compteur 13 et 18" bracelets
RHABILLAGÉ

Double arrêts

BOART - DIAMANTS

livrés au plus bas cours du jour

ECLATS - CARBONE - BURINS

Outils - diamants pour meules

BASZANGER

6 RUE DU RHONE GENÈVE RUE DU RHONE 6

Fabrique de Spiraux W. RUCH & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME
Saint-Imier (Suisse)

SPIRAUX BLEUS
POUR MOUVEMENTS ANCRE ET CYLINDRE
TOUS CALIBRES

Maison fondée en 1928 EXPORTATION



Pierres chassées, tous les calibres Livre vite bien bon marché

Spécialité : CHRONOGRAPHES

ALBERT STEINMANN

Téléphone 22.459 Chaux-de-Fonds, Léop. Robert 109 (2^m étage)
Outillé pour faire les préparages d'ébauche.

Seul fabricant des machines à calculer „STIMA“ et „TREBLA“
Se charge de la fabrication de tous genres de compteurs et tous travaux de grande série.

rie et aux qualités de précision de ses montres une bonne partie de la renommée dont elle jouit dans le monde entier, en tant que paradis de vacances incomparable et de producteur d'articles de haute valeur technique.

La nouvelle affiche de l'Office suisse du tourisme, avec ses slogans imprimés en plusieurs langues, « **L'heure des sports d'hiver en Suisse** » marie de manière heureuse les deux idées « Montre suisse » et « Saison d'hiver en Suisse ». L'association de ces deux notions renforce l'efficacité de l'affiche touristique primitive et rappelle simultanément l'industrie horlogère suisse connue dans toutes les parties du monde.

Le redressement de l'industrie horlogère

Nous empruntons au septième rapport de gestion de la Société générale de l'horlogerie suisse S. A., portant sur la période du 1er juillet 1937 au 30 juin 1938, les données essentielles qui suivent:

L'année 1937 a apporté à l'industrie horlogère la reprise tant désirée. L'exportation s'est élevée, en chiffres ronds, à 240 millions de fr. et a atteint le 78,2 % de l'année record 1929 pendant laquelle on exporta pour 307 millions de fr. Au point de vue quantitatif, l'amélioration constatée est encore sensiblement plus nette; à une exportation de 20,1 millions de mouvements finis et de montres en 1929 vient s'opposer un total de 23,9 millions pour l'exercice en question, ce qui correspond à une augmentation de 15,2 %. L'industrie horlogère suisse a été pleinement occupée; le chômage est descendu jusqu'à un minimum et la nouvelle impulsion qu'ont prise les affaires s'est traduite par une consolidation réjouissante de la situation financière des diverses entreprises. Cette impulsion a également ramené la confiance générale dans l'industrie horlogère.

Un certain nombre de faits importants sont particulièrement mis en évidence dans ledit rapport. Tout d'abord on y constate la grande homogénéité de l'industrie horlogère suisse. Bien souvent on a reproché à l'horlogerie de présenter des symptômes de désagrégation, d'exporter de plus en plus des pièces détachées au lieu de montres ou de mouvements terminés. Ces accusations ne sont pas fondées, puisque, en 1937, l'exportation de montres et de mouvements a atteint le 85 % de l'exportation horlogère totale, contre 86 % en 1929. Par ailleurs, l'industrie horlogère, qui déjà de tout temps joua dans la vie économique de la Suisse un rôle de premier plan, a encore sensiblement augmenté en importance économique ces derniers temps. Si au cours de l'année 1929 la participation de l'industrie horlogère à l'exportation totale de la Suisse s'élevait à 14,6 %, cette proportion tomba à 10,8 % en 1932, mais atteignit en 1937, avec 18,7 %, une cote extraordinairement élevée. Autre fait réjouissant: la réforme des prix, réalisée partiellement à la suite du développement général déclenché après la dévaluation, mais due avant tout aux répercussions favorables des mesures prises par les organisations horlogères en collaboration avec les autorités.

C'est ainsi que l'on réussit, par exemple, à élever le prix moyen de la montre de poche bon marché de fr. 3.90 à fr. 4.50 en 1937 et à fr. 5.— au cours du premier semestre de 1938. Pour la montre-bracelet bon marché, les prix d'exportation respectifs s'élevèrent à fr. 6.—, 7 et 8.20; pour les mouvements terminés à fr. 7.50, 9.60 et 10.40 et pour les montres-bracelet or à fr. 37.40, 47.50 et 57.90, sans oublier que le 95 % environ de la production horlogère est destinée à l'exportation. Enfin, un résumé statistique donne d'intéressantes indications sur les débouchés les plus importants de l'industrie horlogère suisse. Il en résulte que, comme par le passé, les Etats-Unis restent en tête, suivis de l'Angleterre, de l'Italie, de l'Allemagne et de la France. Des comparaisons établies avec les années 1929 et 1932 permettent de relever les tendances autarchiques marquées de certaines nations; par contre, divers débouchés encore peu développés antérieurement accusent un essor réjouissant.

Le rapport constate que l'industrie horlogère suisse, en dépit de toutes les influences internationales de nature économique, monétaire ou politique, a supporté avec succès les dures épreuves que lui imposèrent les tentatives d'affaiblissement, de désagrégation, de déportation et de transplantation. Grâce à l'organisation créée et aux mesures prises par les autorités fédérales, mesures qui permirent d'éviter des erreurs commises autrefois en période de grande prospérité, l'horlogerie suisse s'est fortifiée; une politique à vue large et inspirée de la souplesse nécessaire permettra de maintenir cette position éminente et précieuse pour l'économie nationale de notre pays.

La reprise réjouissante des affaires dans l'industrie horlogère s'exprime avant tout dans les résultats financiers des maisons contrôlées des parties réglantes de la montre, mais aussi, naturellement, d'une manière correspondante, dans le bouclage annuel de la Société générale de l'horlogerie suisse S. A. Bien que vers la fin de 1937 un ralentissement des commandes — qui s'est poursuivi d'ailleurs durant l'exercice courant — se soit manifesté, les sociétés affiliées à la Société générale ont favorablement bouclé le compte de la période entrant en ligne de compte. Pour la première fois, le compte de profits et pertes de l'Asuag pour 1937-38 présente ainsi un solde actif de 227,500 francs, contre un déficit de 636,000 fr. au cours de l'exercice précédent. Par suite des résultats financiers plus favorables des sociétés affiliées, le bilan, dont le total a diminué de 45,8 millions à 39,5 millions de fr. accuse des modifications essentielles qui marquent une consolidation considérable de la situation financière de la Société générale. Les participations des sociétés contrôlées des parties réglantes de la montre dont la majorité des actions avait été acquise par la Société générale pour lui assurer l'influence nécessaire, a diminué de 38 millions de fr. à 34,34 millions. Le compte débiteur des organisations horlogères ne comporte plus, pour la fin de l'exercice, que 1,44 millions de fr. sur le montant original de 7,5 millions. Les postes passifs accusent également des modifications sensibles. Le remboursement du prêt sans intérêt de la Confédération, de 7,5 millions de fr. a débuté par un premier versement annuel de 500,000 fr. Les dettes en banques ont subi une réduction de 1,5 millions. A fin 1937, on a offert aux propriétaires d'obligations un remboursement immédiat de 50 %, soit 500 fr. par obligation, en réduisant en même temps l'intérêt du solde de 5 à 3 %. La dette obligataire est encore de 3,1 millions de fr. Le bénéfice net de 227,500 fr. est destiné à la réduction du compte d'organisation et de crise, dont le solde est reporté à compte nouveau par 3,386,000 fr.

En résumé, il convient de constater que, grâce à la reprise des affaires, grâce également aux gros efforts fournis par les sociétés affiliées, la situation financière de la Société générale s'est sensiblement améliorée. La Société générale de l'horlogerie S. A. peut donc envisager l'avenir en toute confiance.

Trafic des paiements avec l'étranger (Des Informations économiques, OSEC, Lausanne)

Argentine

A propos du permis préalable d'importation

Le décret argentin du 7 novembre 1938 prévoyant des permis de devises pour toute importation en Argentine prescrit l'octroi de ces permis à partir du 1er décembre 1938, même pour des importations qui seront payées en devises libres. Les dispositions des décrets du 26 avril et du 2 août sont désormais applicables à tous les permis préalables de devises, soit pour ceux autorisant l'achat de devises au cours officiel, soit pour les autres. Il s'ensuit que les permis préalables de devises doivent être restitués à l'office de contrôle dans l'espace de 30 jours; si les permis préalables restés inutilisés en tout ou partie ne sont pas rendus dans ce délai, une amende de 10 % sera appliquée.

Pour comprendre ces dispositions il faut distinguer entre les marchandises embarquées avant le 1er décembre et dédouanées après le 1er décembre à Buenos-Aires, marchandises pour lesquelles un permis préalable n'a pas été octroyé. Dans le premier cas, le taux de vente officiel de devises de 16 pesos papier argentin = 1 £ appliqué jusqu'à présent le sera également à l'avenir, à condition que le dédouanement se fasse avant le 1er janvier 1939. Dans le deuxième cas, c'est-à-dire lorsque les marchandises ont été embarquées sans permis préalable de devises, leur importation aux conditions du marché libre de devises ne rencontrera pas de difficultés si le dédouanement se fait avant le 1er janvier 1939.

La rédaction de l'article qui s'y rapporte n'est cependant pas suffisamment claire pour évincer tout doute à ce sujet.

Des marchandises embarquées après le 1er janvier 1939 ne peuvent être importées qu'avec permis préalable de devises.

Brésil

Défense d'exportation de billets de banque étrangers

L'exportation de billets de banque étrangers n'est pas permise pour le paiement de marchandises importées, d'intérêts ou de dividendes, de revenus provenant d'entreprises commerciales ou d'obligations contractuelles. Des transactions parcelles ne peuvent se faire qu'au moyen de devises octroyées. Les dispo-

sitions de la loi No. 97 du 23 décembre 1936, concernant l'ordre chronologique de ces octrois de devises sont applicables en l'occurrence.

Nicaragua

Liquidation de la dette commerciale.

Un décret du 5 mars 1938 concernant les possibilités de remboursement de la dette commerciale bloquée dans les banques du pays, avait fixé un délai pour annoncer les créances bloquées. On apprend aujourd'hui que le décret du 5 mars 1938 a été prorogé de 3 mois, de sorte que les créances peuvent être annoncées jusqu'au 8 janvier 1939.

Yougoslavie

Nouvelles restrictions de paiement aux créanciers étrangers

Selon l'article 8 des prescriptions de devises, le permis spécial de la Banque Nationale est requis pour les créanciers étrangers qui veulent disposer de leurs créances en dinars bloqués. La Banque Nationale vient d'éditer de nouvelles prescriptions à ce sujet. Elles obligent les instituts de banque autorisés au commerce de devises et de valeurs, à se faire octroyer dorénavant un permis écrit de la Banque Nationale pour tout paiement dépassant 5000 dinars, concernant les montants bloqués des créanciers étrangers. Toutes les prescriptions antérieures prévoyant des paiements sans permis de la Banque Nationale jusqu'à 10,000 dinars sont abolies.

Relations Suisse-Allemagne

La Suisse est actuellement pour l'Allemagne, un marché plus intéressant que les U. S. A. La statistique allemande donne, en effet, les chiffres suivants:

	Exportations allemandes à destination de la Suisse		des U. S. A.	
1933...	352,4 millions de RM.		245,9 millions de RM.	
1934...	295,3	»	157,8	»
1935...	256,9	»	169,5	»
1936...	225,5	»	172,0	»
1937...	231,0	»	208,8	»

Commerce extérieur

Suisse

Nous lisons dans l'étude mensuelle habituelle de la Direction générale des douanes, Section de la statistique du commerce, que, par rapport à octobre 1938 et à novembre 1937, la valeur de notre commerce extérieur, en novembre 1938, a diminué aux importations et aux exportations. Les importations se sont élevées à 131,0 millions de fr., en régression de 14,5 millions sur le mois précédent. Les exportations se chiffrent par 126,0 millions de fr. et marquent ainsi une moins-value de 8,0 millions en comparaison d'octobre 1938.

Comparées à celles de novembre 1937, les importations ont fléchi de 12,7 millions et les exportations, de 0,2 millions de fr.

Mouvement de la balance commerciale

Moyenne mensuelle:	Importations		Exportations		Déficit
	dont T. P. R. (en millions de francs)		dont T. P. R.		
1928	226,6	—	176,3	—	50,3
1935	106,9	5,2	66,2	6,7	40,7
1936	105,5	5,3	73,5	6,7	32,0
1937	150,6	6,9	107,2	8,8	43,4
Novembre 1937	143,8	7,3	126,2	8,2	17,6
Octobre 1938	145,6	6,8	134,0	8,6	11,6
Novembre 1938	131,1	5,6	126,0	8,8	5,1
Janv.-nov. 1937	1643,2	76,2	1163,3	96,7	479,9
Janv.-nov. 1938	1455,4	69,9	1192,2	89,7	263,2

Les importations ayant rétrogradé plus fortement que les exportations, le déficit de notre balance commerciale s'est naturellement atténué en conséquence.

Suivant le tableau ci-dessus, notre balance accuse pour les onze premiers mois de cette année un solde passif de 262,2 millions de fr. contre 479,9 millions pour la période correspondante de 1937.

D'après la tendance saisonnière, il fallait s'attendre en novembre à un recul de nos ventes au dehors. Par suite d'un ralentissement considérable des exportations de marchandises lourdes de grande consommation (ferraille, ciment Portland, fruits), ce déchet est quantitativement plus important qu'en valeur. Aussi en comparaison de novembre 1937, on enregistre un changement notable dans l'assortiment des marchandises exportées. En regard d'un fléchissement insignifiant de la valeur, on note en l'occurrence un recul quantitatif de près de 40 % qui affecte essentiellement la ferraille, les fruits et les engrais.

Dans le groupe métallurgique, et contrairement à l'évolution constatée habituellement d'octobre à novem-

Registre du Commerce

Raisons sociales:

Enregistrements:

- 12/12/38. — **Ernst Stolle** (ressortissant allemand), ciseleur et orfèvre, Löwenstr. 51, Zurich I.
 12/12/38. — **E. Kunz** (Erwin Heinrich K., de Schaffhouse), orfèvrerie et argenterie, horlogerie, optique, etc., Rapperswil.
 13/12/38. — **A. Petite** (Armand-Edmond P., de Lancy, séparé de biens de Marie-Fanny-Berthe née Grillon), commerce et représentation de bijouterie-joaillerie, Quai des Bergues 27, Genève.
 14/12/38. — **Savio Perotto-Droz** (S. P., d'Italie), fabrication d'horlogerie, Sonvilier.

Modifications:

- 30/11/38. — La raison « Hermann Schaad-Rüfli » est radiée. Actif et passif sont repris par **Hermann Schaad & Sohn** (Hermann Schaad & Fils), soc. n. coll. (Hermann Sch. et son fils Ernest, de Longeau), fabrication d'assortiments « Roskopf », Longeau.
 10/12/38. — **Joseph Lapanouse « Rego » Uhr** (Montres « Rego »), (« Rego » Watch), Bubendorf. Procuration collect. est conférée à Lucie Lapanouse, ressortissante française, sign. collect. à deux.

La maison Fils de Moïse Dreyfuss a le douloureux devoir de faire part du décès de

Monsieur
FRÉDÉRIC GURTNER
 de Corcelles (Neuchâtel)

son fidèle et dévoué collaborateur pendant 26 ans.

Ils garderont de lui un souvenir ému et reconnaissant.


L'incinération, sans suite, a eu lieu le mardi 20 décembre 1938.

SOCIÉTÉ ANONYME FIDUCIAIRE SUISSE

ZURICH BALE GENÈVE
 66, Bahnhofstrasse 1, St. Albananlage 3, rue du Mont-Blanc
 Examen des questions de prix de revient conformément à la réglementation du Département fédéral de l'Economie publique

CHROMAGE

POUR TOUTES LES INDUSTRIES



TEL. 23.77

J. ROULET BIENNE
 RUE DE BÜREN 26

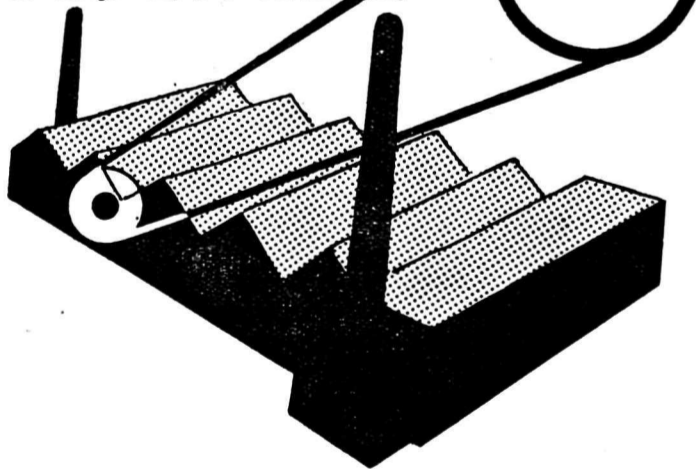
Mr. Bayer de New-York sera prochainement à La Chaux-de-Fonds. Il s'intéressera à toutes les nouveautés pour les États-Unis: boîtes, montres sports, montres automatiques, etc. — Faire offres et soumettre échantillons à la maison Vve Louis Goering S. A., La Chaux-de-Fonds.



faire de la
 publicité

c'est favoriser l'écoulement
 des marchandises,
 c'est donc procurer du travail.
 Favoriser les maisons dont vous
 trouvez les annonces dans votre
 journal,

c'est contribuer
 à procurer du
 TRAVAIL



On demande

5 1/4 lig. cylindre, boîtes or légères,
 Chronographes, boîtes or légères,
 de même stock tous genres.

Ecrire sous chiffre Y 10932 GR à Publicitas
 Bienne.

Fabrique d'horlogerie cherche
employé de bureau
 de première force; correspondant habile en allemand, anglais, français, éventuellement italien ou espagnol. — Situation intéressante pour personne capable.
 Offres écrites avec certificats sous chiffre P 4363 N à Publicitas Neuchâtel.

Pierres fines

CREUSAGES

en tous genres
 très soignés et courants

Faire offres avec conditions sous chiffre P 2074 N à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

PIERRISTES

BROCHES agglomérées Pour toutes vos fournitures
 DIAMANTS se recommande:

Jos. COMMENT

HORLOGERIE Tél. 3.36
 PORRENTUAY

NOTZ & CO.
 BIENNE

ACIER
SANDVIK

Boîte étanche

A vendre licence pour boîte étanche, toute forme. Très avantageux.
 Faire offres sous chiffre P 4414 N à Publicitas Neuchâtel.

ATTENTION

Atelier très bien organisé entreprendrait terminages 3 3/4 à 10 1/2 lig. plat et Breguet, en série. Travail soigné.
 Demandez nos conditions.
 Offres case postale 14163 Saint-Imier.

Fournitures de bureau
 TIMBRES CAOUTCHOUC
Vve C. Luthy
 La Chaux-de-Fonds

A VENDRE

1 tour d'outilleur T. L. 110/500 m/m ep., poupée av. harnais d'engrenages. **Accessoires:** jeu de pinces mandrin, plateau entraîneur, appareil à fileter, appareil à meuler, appareil à fraiser, renvoi.

1 tour d'outilleur Boley, 80/250 m/m ep. **Accessoires:** pinces de 12 m/m, mandrin, plateau 3 chiens, plateau entraîneur, appareil à fileter par patronne, renvoi.

1 fraiseuse d'outilleur, neuve, système Aciera, complète. **Accessoires:** socle avec bac, table demi-lune, table rectangulaire, diviseur, étau avec base, renvoi.

1 balancier, double-montants, vis 80 m/m, collier d'arrêt, grand socle.

1 presse à double-montants, puissance 20 tonnes, 1 idem, 30 et 40 tonnes.

Adresser demandes aux
Etablissements P. GILLES, Genève
 Rue du Grand Pré, 35.

bre, nos fournitures d'horlogerie ont rétrogradé en valeur; cette observation peut également être faite comparativement à novembre 1937. En revanche, l'industrie des machines a pu augmenter le chiffre de ses ventes au dehors en comparaison du mois précité. Dans ce laps de temps, c'est l'aluminium pur qui marque le gain d'exportation le plus considérable (+4,8 millions de fr.); en l'occurrence, les affaires se sont développées surtout avec la clientèle des pays d'outre-mer.

La proportion entre les importations et les exportations s'est modifiée de nouveau en faveur de ces dernières. La quote d'importation (importations exprimées en pourcentages des exportations) est la quote de novembre la moins élevée, notée pendant la dernière décennie. Comparativement à novembre 1937, les entrées ont fléchi en quantité de 4,9 % et en valeur de 8,8 %.

Nos principaux fournisseurs et débouchés

Pays	Importations			Exportations		
	1938 Oct.	1938 Nov.	Modification en nov. 1938 par rapport à nov. 1937	1938 Oct.	1938 Nov.	Modification en nov. 1938 par rapport à nov. 1937
(en millions de francs)						
Allemagne *)	34,3	31,3	-2,4	18,4	10,0	-0,4
France	23,8	21,7	+1,5	10,7	11,4	+1,0
Italie	13,2	8,8	-0,4	10,0	7,6	-3,9
Gde-Bretagne	8,0	8,3	+0,1	16,8	14,1	+1,0
Etats-Unis	10,6	10,1	-3,0	12,2	9,2	-4,0
Belgique	7,1	6,6	+1,4	3,2	4,6	+0,4
Pays-Bas	6,2	5,0	-0,1	7,4	7,0	+2,9
Espagne	0,6	0,5	-	0,3	0,3	+0,1
Autriche	2,0	1,8	-1,7	2,8	2,4	-0,7
Roumanie	3,2	1,6	-2,4	1,3	0,9	-0,3
Tchécoslovaquie	1,5	3,3	-2,3	1,6	3,3	-0,8
U. R. S. S. y compris l'Ukraine	3,8	1,6	-0,4	1,0	1,1	+0,5

*) Le commerce avec l'Autriche est indiqué à part et n'est pas repris dans ces chiffres.

Tant aux importations qu'aux exportations, les pays figurant dans le tableau ci-dessus marquent un mouvement inégal comparativement à octobre 1938. Les moins-values toutefois prédominent aussi bien à l'importation qu'à l'exportation. Comparativement à novembre 1937, on note les modifications d'importation et d'exportation les plus considérables pour les Etats-Unis, et cela dans le sens d'un recul. La part des douze Etats susmentionnés dans notre importation totale est de 76,7 % et atteint de ce fait les chiffres de novembre 1937. Ces pays ont absorbé le 63,4 % de notre exportation totale contre 66,6 % au mois précité.

Chronique industrielle

Jauges pour l'industrie horlogère.

A la demande de la Chambre suisse de l'horlogerie et grâce aux crédits accordés par elle à cet effet, le Laboratoire de recherches horlogères de Neuchâtel a entrepris l'élaboration d'un jeu de jauges cylindriques et de jauges «trous» destinés à l'industrie horlogère suisse. Le but est de réaliser une uniformité complète dans les jauges mises à la disposition de cette industrie, de façon à éviter les inconvénients qui se sont souvent présentés, résultant de la présence sur le marché de jauges de même valeur nominale mais non identiques.

La Laboratoire de recherches horlogères, après un long travail préparatoire, est maintenant en possession des pièces suivantes:

1°) Un jeu de jauges cylindriques fondamentales, aux diamètres de 10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90 et 100 centièmes de millimètre. Les diamètres de ces jauges sont rapportés à celui de la jauge de 100 centièmes, soit un millimètre, qui a été étalonnée au Bureau International des Poids et Mesures à Sèvres.

2°) Un jeu de jauges destinées à la comparaison des jauges industrielles, de diamètre compris entre 8 et 30 centièmes de millimètre, d'après les normes de la feuille NHS 56334, c'est-à-dire allant de quart en quart de centième de millimètre.

3°) Un jeu de jauges «trous» devant servir de normales pour la comparaison des jauges industrielles, et dont les diamètres sont compris entre les mêmes limites que ceux des jauges cylindriques, allant également de quart et quart de centième de millimètre.

Le Laboratoire de recherches horlogères est dès maintenant à la disposition des industriels qui désireraient faire effectuer des comparaisons. Il attire cependant l'attention sur le fait que, étant surchargé de travail, il ne pourra garantir une exécution très rapide.

De plus, étant donné la difficulté de la mesure absolue du diamètre des jauges, surtout celle de très petites dimensions, le Laboratoire de recherches hor-

logères ne peut garantir cette valeur absolue à moins de un micron près, alors même qu'il suppose que la précision effective est plus considérable.

Chronique du travail

Le marché suisse du travail pendant le mois d'octobre 1938.

Dans son étude mensuelle, l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail constate qu'après être resté à peu près stationnaire en juillet, août et septembre, l'état de l'emploi a commencé à s'aggraver en octobre, comme il fallait s'y attendre, sous l'action du chômage saisonnier. Le nombre des demandes d'emploi inscrites a augmenté de 7795 au cours de ce mois; c'est là, d'ailleurs, une augmentation qui ne sort pas des limites normales des fluctuations saisonnières. Le nombre des demandes d'emploi inscrites a surtout augmenté dans l'industrie du bâtiment (+4687), dans les métiers de la branche des métaux qui dépendent des travaux du bâtiment, dans les métiers qui travaillent le bois et le verre, dans le groupe des manœuvres et journaliers et dans l'industrie hôtelière. En revanche, la situation s'est de nouveau légèrement allégée dans les textiles.

57,405 personnes en quête d'un emploi étaient inscrites dans les offices du travail à la fin d'octobre 1938; on en avait compté 56,804 à la fin d'octobre 1937. Dans la plupart des groupes professionnels, les personnes inscrites étaient moins nombreuses cette année que l'année dernière, à fin octobre; il n'y a guère que dans l'horlogerie et les textiles qu'on constate le contraire.

Environ 10,180 des personnes inscrites était employées dans les œuvres de secours par le travail subventionnées par la Confédération (travaux du bâtiment et travaux du génie civil, bureaux d'adresses et service de travail pour commerçants et techniciens). Ce nombre ne comprend, d'ailleurs, que les personnes qui ont été ainsi pourvues d'une occupation par les offices du travail et demeurent à la disposition de ceux-ci; il ne correspond donc pas au nombre total des personnes occupées aux travaux de secours. En outre, environ 700 des personnes inscrites étaient employées dans des camps de travail et environ 750 suivaient des cours destinés au perfectionnement professionnel des chômeurs. Non compris ces diverses catégories de personnes momentanément occupées, le nombre total des personnes en quête d'un emploi se réduisait à environ 45,800 à fin octobre 1938.

Ni le chômage complet ni le chômage partiel n'ont sensiblement varié dans l'industrie horlogère au cours d'octobre 1938. Toutefois, au regard de l'année dernière, le marché du travail s'est beaucoup encombré. Le nombre des ouvriers cherchant emploi a augmenté depuis lors de 1371, passant à 4347 à fin octobre 1938. De plus, le nombre des ouvriers travaillant à temps réduit a doublé.

Caisse de chômage de la fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers	Nombre des assurés à fin septembre 1938	
	60,940	41,327
dont: ouvriers sur métaux horlogers	19,613	

Caisse de chômage de la fédération suisse des ouvriers s. métaux et horlogers	Chômeurs complets par 100 assurés à fin			
	sept. 1937	juin 1938	août 1938	sept. 1938
dont: ouvriers sur métaux horlogers	10,9	8,5	8,0	8,6
	10,0	7,2	6,9	7,3
	12,8	11,0	10,4	11,2

Caisse de chômage de la fédération suisse des ouvriers s. métaux et horlogers	Chômeurs partiels par 100 assurés à fin			
	sept. 1937	juin 1938	août 1938	sept. 1938
dont: ouvriers sur métaux horlogers	3,8	10,2	10,0	9,7
	3,0	4,4	4,0	4,3
	5,4	22,1	22,6	21,2

Le Japon se retire du B. I. T.

Le délégué du Japon à Genève a notifié au directeur du Bureau international du travail le retrait définitif de son pays de l'organisation internationale du travail.

Le Japon cessera donc d'être membre de cette organisation à partir du 3 novembre 1940.

Cours d'introduction à l'analyse du travail.

Vu le grand nombre d'inscriptions, trois cours d'introduction à l'analyse du travail ont eu lieu simultanément, dont deux à Bienne et un à La Chaux-de-Fonds (à Bienne les 11, 12, 18 et 19 novembre et 2, 3, 9 et 10 décembre 1938 avec 113 participants, et à La Chaux-de-Fonds, les 10 et 17 novembre et 1er et 9 décembre 1938 avec 79 participants. Etant donné la fréquentation de ces cours, nous concluons qu'ils correspondaient à un réel besoin.

Chronique sociale

Les prix de détail et le coût de la vie en Octobre 1938.

Selon l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, l'indice du coût de la vie s'inscrivait à 137,1 (juin 1914 = 100) à la fin d'octobre 1938, contre 137,3 à la fin du mois précédent et 137,6 à la fin d'octobre 1937. Il a fort peu varié par rapport au mois précédent (-0,1 %), s'est abaissé de 0,4 pour cent par rapport au mois correspondant de l'année dernière et s'est élevé de 5,1 pour cent par rapport à septembre 1936 (dévaluation du franc).

L'indice spécial à l'alimentation s'inscrivait à 130,4 à la fin d'octobre 1938, contre 130,2 à la fin du mois précédent et 130,1 à la fin d'octobre 1937. Il a donc peu varié, tant par rapport à la fin de septembre 1938 (+0,1 %) que par rapport à la fin d'octobre 1937 (+0,2 %).

D'après les résultats enregistrés séparément pour chacune des 34 villes participant aux enquêtes, la dépense destinée à l'alimentation a varié comme il suit: elle est restée à peu près inchangée dans 23 villes, a diminué d'environ 1 pour cent dans 4, a augmenté d'environ 1 pour cent dans 6 et d'environ 2 pour cent dans 1.

Dans le groupe du chauffage et de l'éclairage (qui comprend aussi le savon), il ne s'est pas produit de changement de prix digne de remarque, à part une légère hausse du prix moyen des charbons. De 115,8 qu'il était à fin septembre, l'indice spécial au chauffage et à l'éclairage a passé à 116,0 à fin octobre.

L'indice spécial à l'habillement, qui s'inscrivait à 122,7 sur la base des prix relevés en avril et qui avait été repris tel quel depuis lors, a été, comme d'habitude, remis à jour en octobre sur la base des prix qui avaient cours ce mois dans le commerce de détail. De cette remise à jour, il résulte que l'indice spécial à l'habillement s'inscrit maintenant à 121,0 (1er semestre 1914 = 100), en baisse de 1,4 pour cent sur le printemps dernier.

L'indice spécial au logement, calculé pour la dernière fois en mai 1938, s'établit en moyenne à 187 pour les grandes villes, à 156 pour les autres villes, à 174 pour l'ensemble des villes englobées dans l'observation.

Chronique financière et fiscale

Belgique. - Nouvelles monnaies.

Le « Moniteur belge » a publié un arrêté royal créant de nouveaux types de monnaies de nickel de 5 francs, 1 franc et 50 centimes et de monnaies d'appoint de 25, 10 et 5 centimes.

Ces monnaies ont cours légal jusqu'à 50 francs entre particuliers, pour les monnaies divisionnaires en nickel et jusqu'à 5 francs entre particuliers, pour les monnaies d'appoint.

Elles seront frappées, par quantités égales, avec prédominance du texte français ou du texte flamand.

Italie. - Aggravation des sanctions pour exportations de devises.

Le Conseil des ministres a considérablement augmenté les peines dont sont passibles les auteurs d'exportations clandestines de capitaux.

Dorénavant, les peines pécuniaires s'élèveront jusqu'au quintuple de la somme que l'on tentait d'exporter. D'autre part, les coupables pourront être arrêtés et déférés aux commissions provinciales pour le « confino ». Enfin, dans certains cas déterminés, le délit sera puni de réclusion.

Ces cas envisagent: 1) le caractère professionnel de l'infraction; 2) l'association de plusieurs personnes; 3) la conscience du délit que doit avoir le coupable, notamment en raison de sa situation sociale ou des conditions dans lesquelles le délit aura été commis.

Yougoslavie

Billets de banque interdit à l'importation.

Selon une communication de l'administration des postes yougoslaves, il est interdit d'expédier en Yougoslavie, par la poste, des billets de banque de 500 et 1000 dinars.

Chronique administrative

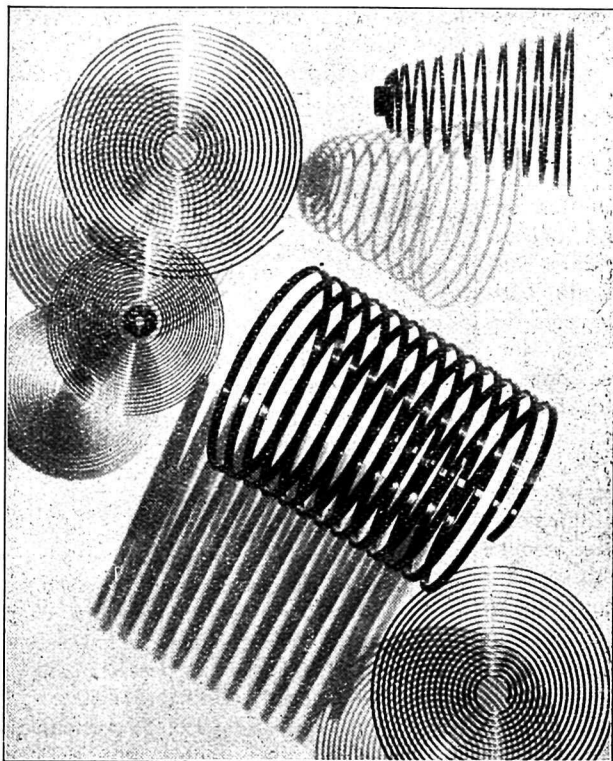
Population mondiale. - Statistique 1937.

Selon le bulletin de statistique mensuelle de la Société des Nations, la population mondiale était, à fin 1937, d'environ 2 milliards 134 millions d'habitants.

Société des Fabriques de Spiraux Réunies

Genève - La Chaux-de-Fonds - Bienne

Siège commercial: La Chaux-de-Fonds
15, rue de la Serre - Téléphone 1.15.56



Spiraux de tous genres

pour montres, appareils et rhabillages

SPIRAUX ELINVAR DU DR C. E. GUILLAUME
SPIRAUX MÉTÉLINVAR DU PROF. CHEVENARD

RECORD UNIVERSEL DE RÉGLAGE

1939
93^{me} année

VIENT DE PARAÎTRE

1939
81^{me} édition

INDICATEUR DAVOINE

Indicateur général de l'Horlogerie suisse et régions limitrophes

Recueil d'adresses de cette industrie et des fabriques de bijouterie, de joaillerie, de lunetterie, de machines et pièces à musique. — Un résumé des dispositions légales sur le contrôle des métaux précieux. — Le tableau des droits de douane avec tous les pays. — Une table alphabétique des Marques de fabrique. — Un vocabulaire français - allemand - anglais. — Des renseignements utiles.

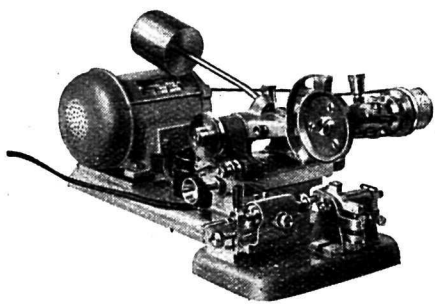
Prix: Suisse, fr. 5.—, autres pays, fr. 6.— suisses.

Editeur: **GOGLER** Publicité

Rue de la Serre 14 La Chaux-de-Fonds Rue de la Serre 14



ANCIEN
LE PLUS COMPLET
RÉPANDU
DE LA BRANCHE
HORLOGÈRE



Pour un roulage précis, propre et rationnel, seulement la nouvelle machine à rouler perfectionnée, avec ou sans entraînement direct par moteur,

**SALLAZ FRÈRES
GRENCHEN**

vous donnera les résultats que vous désirez.

Demandez offres et démonstrations.

MACHINE AUX BOUTS DE PIVOTS

(Brevetée)

La plus sensible
La plus simple

Le réglage le plus facile

Le rendement le plus fort

La meilleure marché

Demandez offres et démonstrations à

Ancienne Maison SANDOZ FILS & Cie, S. A.

Fournitures industrielles

LA CHAUX-DE-FONDS

PROTECTION EFFICACE...

QUALITÉ RÉELLE...

NICKELAGE - ARGENTAGE - RHODIAGE DANS TOUS LES GENRES

MEYLAN FILS & CO

LA CHAUX-DE-FONDS, PARC 148

TÉL. 2.34.60

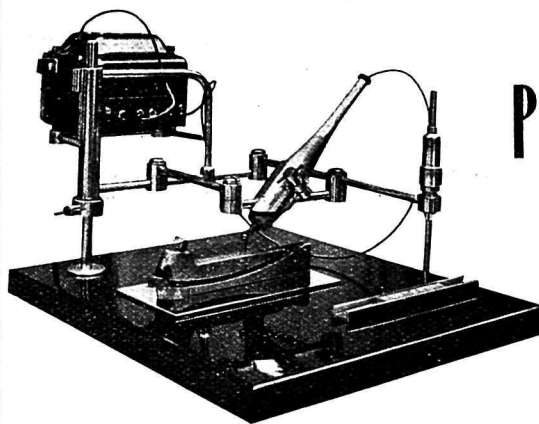
IMPRIMERIE MODERNE S.A.

Hertig-Mettler

LA CHAUX-DE-FONDS

Catalogues

TEL: 2.21.27



PANTO-ARKOGRAF

pour la signature

électrique des métaux

Demandez prospectus et spécification à l'agent exclusif:

HUMMEL FILS & CO

LA CHAUX-DE-FONDS

ASTIN WATCH S.A.

LA CHAUX-DE-FONDS

(SUISSE)

TELEPHONE 23.808

RUE LEOPOLD ROBERT 94



SES CHATELAINES

SES NOUVEAUTÉS

MIKRON S.A.

Fabrique de Machines

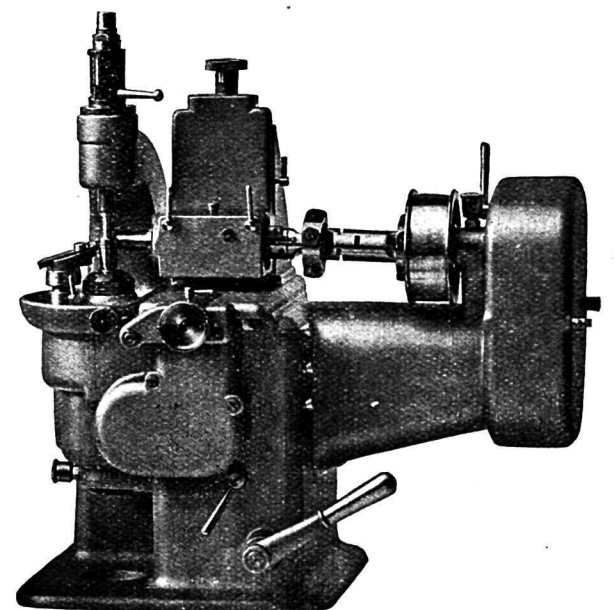
BIENNE

Téléphone 48.18

Machines modernes

pour la fabrication
de l'ébauche

Tours et Fraiseuses
d'outilleurs



Cette population mondiale paraît avoir augmenté de 18 millions, soit 1,1 % pendant 1937.

Plus de la moitié de la population, dans le monde, vit en Asie, où l'Inde seule représente plus de 375 millions d'individus, et où la Chine a, estime-t-on, 450 millions d'habitants.

La population d'Europe, P. U. R. S. S. non comprise, représente environ 397 millions, sur lesquels l'Allemagne, après la récente modification territoriale, compte près de 79 millions, le Royaume-Uni 47, l'Italie 43, la France 42 et la Pologne environ 35 millions.

Chine. - Rattachement du Si-Kang.

Le gouvernement chinois a décidé de rattacher à la Chine proprement dite le territoire extérieur de Si-Kang, situé à l'ouest de la province du Seutchouen, à partir du 1er janvier 1939.

Depuis 3 ans, une commission spéciale avait été chargée de prendre les mesures nécessaires en vue de l'affectation à la Chine de cette partie de territoire qui couvre une superficie de 472,704 kilomètres carrés et dont la population s'élève à 1,416,113 habitants.

Chronique des Métaux et Diamants

Pays sudètes - Prescriptions sur le contrôle des ouvrages en métaux précieux

D'après une communication de la «Deutsche Uhrmacher-Zeitung», les prescriptions tchécoslovaques sur le poinçonnement des ouvrages d'or, d'argent et de platine continuent provisoirement à être appliquées dans le pays sudète.

Les ouvrages qui sont soumis au poinçonnement obligatoire sont, toutefois, à munir avec les poinçons allemands. Actuellement, seul le bureau de poinçonnement de Märtsch-Trübau, qui contrôle déjà avec des poinçons allemands réclame les taxes selon les prescriptions allemandes.

Chronique des Associations patronales

Société générale suisse de l'horlogerie.

L'assemblée générale ordinaire de la Société générale suisse de l'horlogerie S. A. a eu lieu à Neuchâtel sous la présidence de M. Paul Renggli, de Berne, président du conseil d'administration.

Le président a brièvement exposé la situation présente de l'horlogerie suisse.

Au cours de la discussion sur la situation financière de la société, M. Scherz, vice-président, a fait ressortir l'importance des montants accrus des participations d'où il résulte pour la première fois un excédent du compte de profits et pertes de 227,000 fr. ainsi qu'une consolidation réjouissante du bilan.

Les actionnaires ont pris connaissance avec satisfaction du résultat réjouissant des comptes de l'exercice 1937-1938.

Le rapport et le bilan ont été approuvés à l'unanimité.

Les membres du conseil d'administration, dont le mandat, conformément aux statuts, arrivait à expiration, ont été confirmés dans leurs fonctions. Ont été élus comme nouveaux membres MM. A. Flückiger (Saint-Imier), A. Hirs (Berne), A. Lehnen (Lausanne) et H. Marchand (La Chaux-de-Fonds), ainsi que M. P. Renggli qui jusqu'à présent avait été nommé par le Conseil fédéral comme représentant de la Confédération.

Avis de l'Information Horlogère Suisse
Rue Léopold Robert 42, La Chaux-de-Fonds

Les sociétaires qui auraient eu la visite de QBOOPKE EISVISBBU GWTWKLWS sont priés de se mettre en relations avec notre bureau.

— Nous mettons en garde contre:
A. Gisiger, Lausanne (Avenue Floréal 2).

Douanes

Arrangement commercial Canada - U.S.A

La plus importante concession canadienne, faite en vertu de l'arrangement commercial entre le Canada et les U. S. A., qui entrera en vigueur au début de janvier 1939, réside en ce que le Canada, pour toutes les positions pour lesquelles les Etats-Unis ont obtenu des concessions, renonce au droit d'accise de 3 %. Comme ce droit est prélevé sur la valeur, y compris les droits de douane, il se monte en fait à environ 3 1/2 %. Par la voie de la clause de la nation la plus favorisée, cet allègement général à l'importation interviendra également au profit de la Suisse.

Voici notamment les droits qui ont subi une réduction, pour autant qu'ils intéressent l'horlogerie:

Tarif No.	Droits nouveaux	Droits anciens
Canada	(ad valorem)	
362 Articles consistant entièrement ou partiellement en argent ou autre argenterie, n. d., articles en or ou argent n. d.	32 1/2 %	33 3/4 %
367 Boîtes de montres et leurs parties, finies ou mi-finies	32 1/2 %	35 %
368 Pendules, mouvements de pendules, mécanismes d'horlogerie, cabinets de pendules mais pas moins, par pièce	30 % 40 cents	30 % 50 cents

République Argentine.

Factures consulaires et commerciales.

La Légation de Suisse à Buenos-Aires communique ce qui suit:

«Selon une communication de la presse qui a été confirmée de source compétente, le Gouvernement a rendu le 2 décembre 1938 un décret aux termes duquel, à partir du 1er janvier prochain, les autorités douanières ne procéderont pas au dédouanement de marchandises qui ne sont pas accompagnées des exemplaires de factures commerciales corrélatives de l'exemplaire de la facture consulaire actuellement requise.

«Ce décret, dû à l'initiative de la Direction de statistique de la Nation, dispose que les factures commerciales dont il s'agit devront être la copie exacte et complète de l'exemplaire qui s'ajoute actuellement à l'original de la facture consulaire et du certificat d'origine, et seront soumises aux mêmes exigences que l'Original.

«Les fonctionnaires consulaires argentins légaliseront gratuitement les copies des factures commerciales destinées à la Direction générale de statistique de la Nation, comme ils le font actuellement pour l'original dudit document. Lesdites copies porteront, sans exception, sur toutes les feuilles, de façon claire et visible, la mention transversale «POUR STATISTIQUE», condition sans laquelle les Consuls ne légaliseront pas les factures consulaires et commerciales relevant de leur compétence.»

Légations et Consuls

Suisse

Japon. — Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. Hisao Yanai, nommé consul de carrière du Japon à Genève, avec juridiction sur toute la Suisse, en remplacement de M. Uzuhiro Usami, appelé à un autre poste.

Italie. — Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. le comte Ludovico Barattieri di San Pietro, nommé consul de carrière d'Italie à Bâle, avec juridiction sur les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Argovie, en remplacement de M. Federico Pescatori, appelé à un autre poste.

Registre du Commerce

Raisons sociales:

Enregistrements:

8/12/38. — Spiller (Vve Adeline Sp.-Kopp, de Elgg, Zurich), horlogerie-bijouterie, Pfistergasse, Zofingue.
10/12/38. — Hans Schlienger (de Schupfart et Helli-kon), perçages de pierres fines, Obermumpf (Argovie).

COTES

20 Décembre 1938

Cote des métaux

Métaux précieux	
Argent fin (plaquettes) 999/1000	} Frs. 85.— le ko
» » (grenaille) »	
Soudures (forte et tendre)	» 68.40 »
Argent manufacturé (800/1000)	» 89.— »
Argent fin laminé	» 105.— »
Or fin pour monteurs de boîtes	4990.— le kg.
Or manufacturé (boîtes et bijouterie), cote n° 37, dès le 1er décembre 1938.	
Platine manufacturé, dès le 10 déc. 1938, fr. 6.— le g.	

Cours du Diamant-Boart:

Prix de gros en Bourse au comptant

	Par carat
Boart du Congo	fr. 3.05 à 3.10
Boart gris petit moyen	» 3.10 à 3.20
Boart roulé extra	» 3.20 à 3.35
Boart boules choisies	» 3.40 à 3.50
Diamant qualités spéciales	» 3.60 à 3.80
Diamant Brésil	» 5.— à 5.50
Carbone (Diamant noir)	» 17.— à 21.—

Cours communiqués par:
Maison Baszanger
6, rue du Rhône, Genève.

Escompte et change:

Suisse: Taux d'escompte		» » avance s/nantissement		1 1/2 %/o	2 1/2 %/o
		Escompte %/o	Parité en francs suisses	Demande	Offre
France	100 Francs	2 1/2	12.10	11.63	11.69
Gr. Bretagne	1 Liv. st.	2	21.60	20.66	20.6
Allemagne	100 Rmk. arg.	4	82.—	177.—	177.75
» »	100 » bbque	—	59.—	—	—
U. S. A.	1 Dollar	1	4.35	4.42	4.43
Canada	1 Dollar	2 1/2	4.30	4.37	4.39
Belgique	100 Belga	2 1/2	73.75	74.35	74.55
Luxembourg	100 Francs	—	18.—	—	*)18.70
Italie	100 Lire	4 1/2	18.—	—	*)23.10
Espagne	100 Pesetas nouv.	5	19.50	—	—
» »	100 Pesetas anc.	—	3.—	—	—
Portugal	100 Escudos	4	19.50	18.65	18.85
Hollande	100 Florins	2	241.—	240.15	240.45
Indes néerl.	100 Guilders	3	239.50	236.—	237.—
Dantzig	100 D. Gulden	4	72.—	—	*)83.95
Hongrie	100 Pengös	4	71.—	—	*)86.45
Tchécoslov.	100 Korunas	3	10.—	—	*)15.22
Estonie	100 Kroons	4 1/2	100.—	112.50	113.50
Lettonie	100 Lats	5-5 1/2	73.—	79.30	80.30
Lithuanie	100 Litass	5	63.—	72.—	73.—
U. R. S. S.	1 Rouble-or	8	2.20	—	—
Suède	100 Kr.	2-2 1/2	111.25	106.30	106.50
Norvège	100 Kr.	3 1/2	108.50	103.75	103.95
Danemark	100 Kr.	4	96.40	92.20	92.40
Finlande	100 Fmk.	4	9.40	9.05	9.15
Pologne	100 Zlotys	4 1/2	70.—	82.75	8 3.75
Yougoslavie	100 Dinars	5	8.80	9.95	10.05
Albanie	100 Fr. alb.	6	140.—	—	—
Grèce	100 Drachmes	6	3.40	—	—
Bulgarie	100 Levas	6	3.45	—	5.35
Roumanie	100 Lei	3 1/2	1.90	1.50	1.60
Turquie	1 Liv. turq.	5 1/2	2.65	3.54	3.62
Egypte	1 L. égypt.	—	21.90	21.—	21.30
Irak	1 Dinar or	—	21.—	—	—
Iran (Perse)	100 Rials	—	12.—	—	—
Palestine	1 Liv. pal.	—	21.30	—	—
Syrie	1 Liv. syr.	—	2.35	—	—
Afrique Sud	1 Liv. stg.	3 1/2	21.15	—	—
Australie	1 Liv. stg.	4 1/4	17.50	16.45	16.65
Argentine	100 pesos pap.	3 1/2	112.—	99.—	101.—
Bolivie	100 Bolivianos	6	3.—	—	—
B Brésil	1 Conto (1000 Milreis)	—	195.—	25.—	27.—
Chili	100 Pesos	6	13.50	17.—	18.—
Colombie	100 Pesos	4	200.—	234.50	236.50
Costa-Rica	100 Colons	—	50.—	—	—
Cuba	100 Pesos	—	400.—	—	—
Equateur	100 Sucros	4	10.—	—	—
Guatemala	100 Quetzals	—	300.—	—	—
Haïti	100 Gourdes p.	—	60.—	—	—
Honduras R.	100 Lempiras	—	170.—	—	—
Nicaragua	100 Cordobas	—	70.—	—	—
Panama	1 Balboa or	—	4.32	—	—
Paraguay	100 Pesos pap.	—	90.—	—	—
Pérou	100 Sols or	6	90.—	91.—	92.—
Mexique	100 Piastres p.	—	70.—	—	—
Uruguay	100 Pesos or	—	180.—	239.—	241.—
Vénézuéla	100 Bolivars	—	100.—	—	—
Indes brit.	100 Roupiés	3	160.—	153.—	155.—
Indo-Chine	100 Piastres	—	115.—	115.25	116.25
Philippines	100 Centavos	—	2.15	2.14	2.18
Siam	100 Baths arg.	—	180.—	189.50	191.—
Straits Settl.	100 Piastres	—	240.—	238.—	240.—
Japon	100 Yens	3,29	120.—	119.25	121.25
Mandchouc.	100 Yuans	—	110.—	—	—
Chine (Shangh.)	100 doll. nouv.	—	115.—	70.25	71.25

*) Cours du service international des virements postaux.
NB. Les cours indiqués pour les pays d'Outre mer sont approximatifs.

Renouvellement de l'Abonnement

Les prix d'abonnement pour 1939 sont fixés comme suit:

	Six mois	Un an
Suisse	7.05	14.05 (francs suisses)
Etranger	13.—	26.— » »

Les abonnés de Suisse voudront bien renouveler à temps l'abonnement pour l'année 1939 en versant au compte de chèques postaux IV b 426 le montant de leur abonnement au moyen du bulletin de versement annexé au numéro du 7 courant.

Quant aux abonnés de l'Etranger, nous les prions de s'acquitter le plus vite possible du montant de leur nouvel abonnement, pour éviter une interruption dans le service de distribution du journal. Pour ceux domiciliés dans les pays ayant adhéré à la Convention de Washington, nous leur rappelons que le paiement peut s'effectuer par mandat international auprès des bureaux de poste, avec une notable économie de frais. Les abonnés domiciliés dans les autres pays, voudront bien nous faire parvenir le montant soit par chèque sur la Suisse, soit par l'intermédiaire d'un de leurs clients ou fournisseurs suisses.

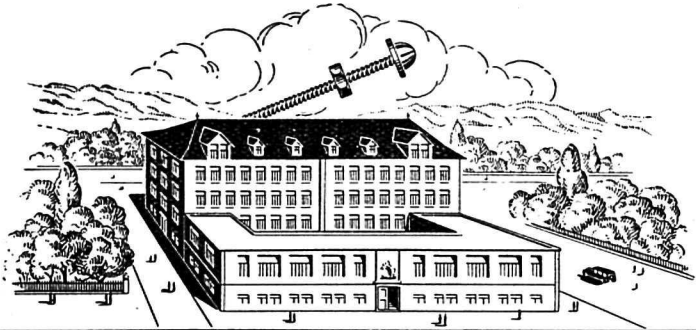
Ce mode de faire est de beaucoup préférable en raison des pertes de change, des frais élevés de recouvrement, de l'impossibilité même de prendre remboursement.

Tout nouvel abonné pour 1939 reçoit le journal gratuitement jusqu'à fin décembre 1938.

Nous prions instamment nos abonnés de vouloir bien payer leur abonnement avant le 31 décembre 1938; passé cette date les remboursements seront mis à la poste.

L'Administration du Journal
La «Fédération Horlogère Suisse».

Imprimeurs: Hafeli & Co., La Chaux-de-Fonds



PAUL DUBOIS S. A.

VIS ET DÉCOLLETAGES SAINT-IMIER (SUISSE)

C'est en 1881 que fut fondée à Saint-Imier, par M. Paul Dubois la Fabrique de Vis et Décolletages, travaillant actuellement sous la raison sociale Paul Dubois S. A.

Les débuts furent modestes, mais bientôt une plus forte demande l'obligea à donner de l'extension à l'entreprise. Aujourd'hui, cette dernière compte plus de 200 machines-outils. Cet outillage est constamment entretenu par un atelier mécanique puissamment installé en vue de toutes les réparations, transformations, etc. De ce département mécanique sort également la fabrication de toutes les cames qui président à tous mouvements des machines automatiques à décoller.

Depuis de nombreuses années déjà, M. Paul Dubois s'était assuré la collaboration de ses fils et actuellement l'entreprise est dirigée par MM. Armand, William et François Dubois.

Voici les principales spécialités de l'usine :

**Visserie acier en tous genres pour la montre - Goupilles coniques en laiton, nickel et acier
Goupilles de régleuses - Goupilles de boîtes nickel et laiton - Dards nickel et laiton pour
fabriques d'assortiments - Pieds cylindriques étirés en laiton et nickel - Pieds de cadrans
cuivre ou autre matière - Petits décolletages soignés comme: Piliers - Canons taraudés
Bouchons - Tubes - Disques - Gouttes - Tenons - Plots - Bagues de couronnes - Excentriques
Ebauches de tarauds - Ebauches de pignons, de renvois et de couronnes - Couronnes de
remontoirs chromées et dorées - Tubes pour couronnes revidées - Rivets acier p^r ressorts, etc.**

L'entreprise s'est acquise une grande renommée par la régularité et le beau fini de ces différentes fournitures. Elle travaille en temps normal avec un effectif de 50 ouvriers spécialistes. Nombre de ceux-ci sont au poste depuis longtemps. Aussi la Direction a tenu à remercier ces collaborateurs par la remise de plusieurs chronomètres-or, après 25 ans de bons et loyaux services.

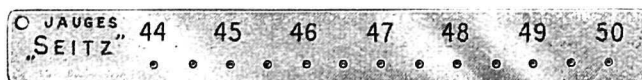
PIERRE SEITZ

Fabriques modernes de Pierres d'horlogerie
LES BRENETS (Suisse)



Jauges à trous Seitz

par 1/4₁₀₀ mm de
6 à 32₁₀₀ de mm



par 1/2₁₀₀ mm de
32 à 62₁₀₀ de mm

Concessionnaires: Bergeon & Co, Le Locle

ROBERT-TISSOT & FILS

IMPRIMEURS

LA CHAUX-DE-FONDS, PARC 41

REGISTRES

CLASSEURS - CARTES FICHES

LIVRES DE BONS - CARNETS A SOUCHES - ARTICLES DE BUREAU

- AVIS -

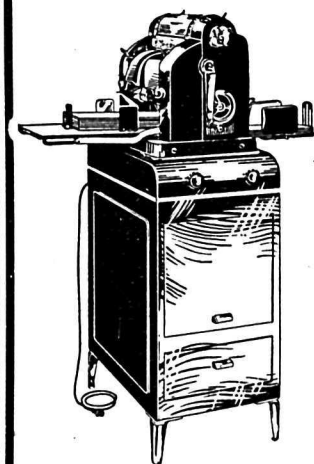
Les marques suivantes:

**IMPERIAL
ALVIN
PRINCESS
CAPITOL
NICOLET
HARVARD
CHARM**

sont la propriété de
la maison

Vve Louis Goering S.A.
La Chaux-de-Fonds

Tout contrevenant
sera rigoureusement
poursuivi par les
tribunaux compétents.



Avec la précision d'un
Chronomètre

la nouvelle
Gestetner Blindée

imprime vos
formulaire, offres,
dessins, circulaires,
etc.

Une machine simple
et utile pour chaque
bureau.

Renseignements et
catalogues gratuits
chez l'agent général:

Gestetner

Pfister-Leuthold S.A.

Löwenstr. 30 **ZÜRICH** Tél. 5.76.61

PIVOTAGES!

Demandez démonstration et offres de notre

**NOUVELLE MACHINE SEMIE AUTOMATIQUE
A FAIRE LES BOUTS DE PIVOTS**

Production rapide Forme variable Polissage parfait

HENRI HAUSER SOC. AN., BIENNE 4

Tél. 4922 et 4923 **MACHINES DE PRÉCISION** Rue de l'Eau 42

HÉLIO-ROTO LE PROCÉDÉ D'ILLUSTRATION
DE L'AVENIR POUR CATALOGUES, PROSPECTUS, ETC.
ARTS GRAPHIQUES **HAEFELI & CO** LA CHAUX-DE-FONDS

Filières saphir, métal dur et diamant. Filières à façon.
Canons en saphir et métal dur. Outils en métal dur.
Meules saphir et meules noires.
Outils en diamant.
Pierres boussoles rondes et coniques.
Pierres agathes. Sertissage.
Tous genres de pierres d'après modèle.

ANTOINET VOGEL, Pieterlen